

TETSAVE

La sidra de la semaine nous entretient de sujets divers ! Chacun d'entre eux suscitent nombres d'interrogations ! Nous nous contenterons d'aborder un seul sujet, celui des vêtements des cohanim qui devaient accomplir une fonction sacerdotale dans le Temple. Le nombre de versets que la Torah consacre à ce sujet est de 42. Pourquoi tant de détails pour des vêtements qui auront cours que pour une durée limitée ? En fait, bien que ces tenues ne fussent que pour une période donnée de l'histoire, ils viennent nous apprendre nombres d'enseignements, entre autre d'avoir une valeur expiatoire !

Ainsi le Méil (le manteau) comportait à son extrémité, 72 clochettes et 72 grenades en or !

« היה על אהרן לשרת ונשמע קולו בבואו אל הקודש לפני ה' ».

« Et il sera sur Aaron pour le service et le son se fera entendre lorsqu'il viendra dans le Temple devant l'Eternel ».

La Royauté terrestre est à l'instar de la Royauté Céleste. De même que lorsque l'on se présente pour une audience, on se fait annoncer, ainsi et à plus forte raison, nous devons nous annoncer devant Le Roi des rois, Hachem.

D'ailleurs ? Le Talmud déclare que Rabbi Akiva a donné à son fils, Rabbi Yéochoua, sept recommandations et parmi celles-ci : « Ne rentres pas de façon impromptue à ton domicile et encore moins chez ton prochain ! »

Ceci nous apprend que dans notre vie quotidienne, nous devons frapper à la porte avant d'entrer dans un endroit !

Afin d'illustrer cette idée, nous apporterons une anecdote tout à fait éloquent :

Des jeunes gens devaient s'inscrire dans une Yéchiva, lieu d'études, où le Roch-Yéchiva les a reçu et interrogé. Après cet examen préalable, il les a invités à déjeuner à son domicile. Nos jeunes gens procèdent à l'ablution des mains avant le repas et se dépêchent pour écouter avec attention les paroles du Rav.

Le lendemain, le Rav annonce qu'ils sont tous inscrits excepté l'un d'entre eux ! Ce dernier est atterré, des larmes perlent sur son visage et demande à ce recteur la raison de son refus.

« - Lors de l'ablution des mains avant le repas, tu as cherché une serviette, faute d'en avoir trouvé, tu t'es essuyé les mains sur un manteau! Ton intrépidité à écouter la Torah ne te dispense pas des règles élémentaires ! Si tu étais un élève authentique, tu n'aurais pas commis un tel acte. Je ne peux donc pas t'accepter dans ma Yéchiva ! »

Avant des conclure, nous souhaitons rappeler l'enseignement de Rabbi Yohanan qui déclarait que les vêtements honorent celui qui les porte et que trop souvent le regard premier des hommes influence notre jugement.

Ainsi l'on rapporte que le prophète Elie était arrivé dans une ville modestement vêtu, il entre dans une salle de réception où personne ne fait attention à lui. Il ressort et entre à nouveau avec des vêtements somptueux, cousus de broderies et de perles. Une personne accourt vers lui et apporte l'ustensile pour faire l'ablution des mains et là, Eliahou rentre ses mains dans ses manches ! Celui qui est prêt à lui laver les mains, est surpris par cette attitude ! Elie lui dit alors :

« Ce n'est pas moi, que vous honorez, ceux sont mes vêtements.....

C'est l'homme que l'on doit honorer et non ses actions ! Que nous puissions mériter de marquer le respect pour l'image divine qui est en eux !